



droit d'assistance devant le tribunal administratif

Par **PIERRESAV**, le **06/12/2021 à 22:26**

Bonjour,rnrnPuis-je assister mon fils non-voyant devant le tribunal administratif ? Il est bénéficiaire de la majoration tierce personne.rnrnPourrais-je également le représenter en son absence à l'audience avec un pouvoir ?rnrnMerci pour réponsesrnrncordiales salutations

Par **avocat droit public**, le **07/12/2021 à 09:12**

Bonjour votre fils est-il mineur?

Par **PIERRESAV**, le **07/12/2021 à 11:35**

Bonjour,rnrnMon fils est majeur, célibataire et il perçoit également la prestation pour tierce personne.rnrnEtant non voyant, il n'est pas en mesure de visualiser et de lire les documents et les pièces du dossier pour pouvoir débattre du dossier devant le TA.rnrnMerci pour réponse.

Par **avocat droit public**, le **10/12/2021 à 09:18**

Bonjour il faudrait contacter le greffe du tribunal administratif pour poser la question de la représentation de votre fils. Cordialement